

BULLETIN ACADÉMIQUE

Raid A.P.P.N.
ADM180322

Cyrille ROYER

Dossier suivi par Nathalie LE GUILLOU-VAIDIS

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Site de Caen

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

2021-22
BAI 3

RAID A.P.P.N. – 25^{ème} Édition

QUI PEUT PARTICIPER ?

FORMULE SPORTIVE ET NOUVEAUTÉ

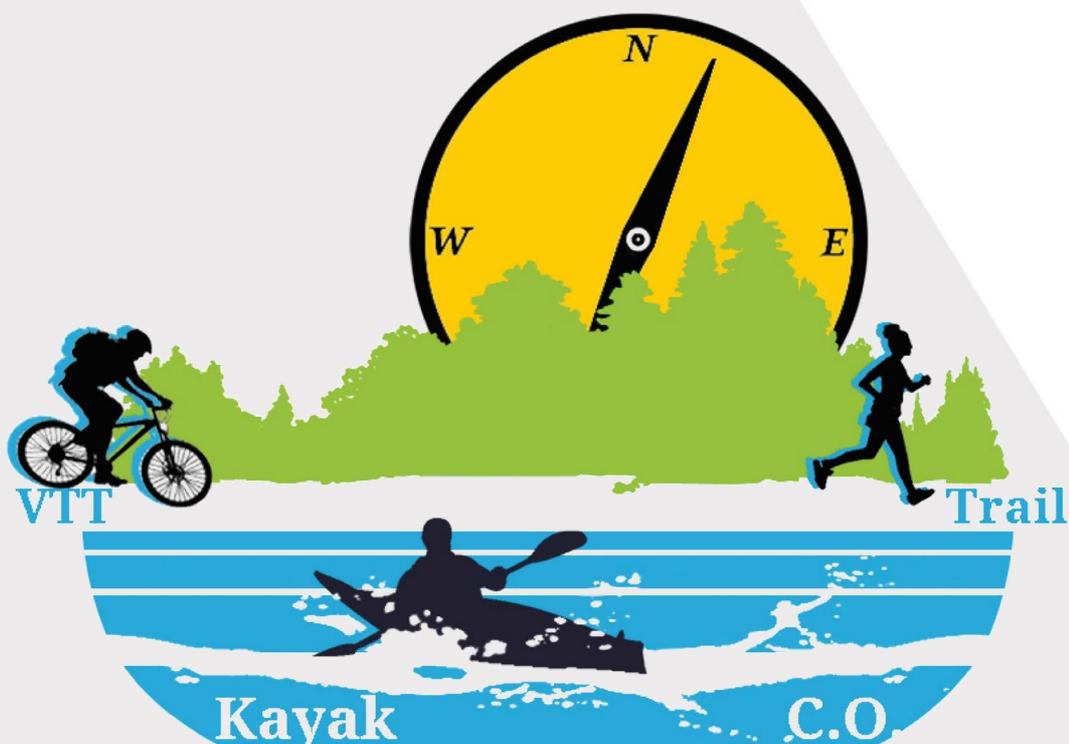
ACTIVITÉS PROPOSÉES

DEUX FORMATS DE COMPÉTITION

INSCRIPTIONS



RAID APPN Du 9 au 11 mai 2022



2021
2022

RAID A.P.P.N. 2022 – 25^{ÈME} ÉDITION

Le service régional de l'UNSS organise la 25^{ème} édition de son Raid A.P.P.N. (Activités Physiques de Pleine Nature) en pays séverin du 9 au 11 mai 2022 pour les collèges et les lycées.

Les établissements seront accueillis le lundi 9 mai dans l'après-midi (un horaire précis sera communiqué aux associations sportives en fonction de leur éloignement géographique). Ils débiteront leurs épreuves le soir-même et évolueront sur trois boucles : 2 boucles le mardi 10 mai et 1 boucle le mercredi 11 mai au matin. Remise des résultats le mercredi en début d'après-midi. Ils passeront donc 2 nuits sur place.

QUI PEUT PARTICIPER ?

40 équipes composées d'élèves de collèges soit : 4 élèves + 1 jeune officiel + 1 adulte accompagnateur et 20 équipes en lycées.

Pour être pris en compte, **les engagements se feront uniquement par courrier** (cachet de la poste faisant foi). Ils devront être accompagnés du règlement : 1 chèque par équipe de 110,00 €.

ATTENTION : 1 seul JO par équipe en priorité

1/ Le jeune officiel est OBLIGATOIRE : 1 par équipe.

2/ Si vous avez plusieurs jeunes officiels, ils seront acceptés en fonction du nombre de places disponibles et vous ne paierez que 110,00 €/équipe.

Toutes les équipes classées n° 1 seront retenues dans l'ordre d'engagement puis les 2, les 3... jusqu'à obtenir 60 équipes. **Les équipes retenues seront prévenues pour le 7 avril 2022.**

OBLIGATIONS

- Être licenciés UNSS
- Constituer **1 équipe COMPLÈTE de 4 élèves + 1 JO + 1 seul professeur ou 1 seul adulte accompagnateur responsable agréé par le chef d'établissement (via formulaire officiel)**. Aucune personne supplémentaire ne sera admise.
- Pour les équipes :
 - . à visées qualificatives : la parité est obligatoire pour les collèges, mixité obligatoire pour les lycées
- Désigner un capitaine d'équipe/jeune coach
- Être capable de se déplacer sur une carte au 1/10 000^{ème} en C.O. et savoir utiliser une boussole
- Être capable de positionner des points sur la carte à partir de coordonnées (azimuts, distances à partir d'un point donné)
- Être capable de lire une carte IGN au 1/25 000^{ème}
- Être capable de faire 45 kilomètres par jour en VTT
- Être capable d'effectuer les réparations courantes en VTT (trousse de réparation)
- Être capable de nager 50 mètres (brevet natation – attestation du savoir nager)
- Avoir acquis la propulsion en canoë et kayak
- **Être en bonne condition physique compte tenu du fort dénivelé du relief !**
- **Être en bonne condition physique compte tenu des conditions de cyclabilité en forêt**

LIRE ATTENTIVEMENT le carnet de route dès réception et respecter les obligations matérielles mentionnées « ATTENTION ».



- **2 équipes en lycée seront qualifiées** pour participer au **championnat de France** Raid qui se déroulera du **1er au 3 juin 2022 à Besançon.**
- **1 équipe collège** sera qualifiée pour participer au **championnat de France Raid 2023.**

FORMULE SPORTIVE et NOUVEAUTÉS 2022

Certaines portions de liaison seront chronométrées.

Sur certaines portions (liaison + atelier), les élèves seront en autonomie totale. Les accompagnateurs devront emprunter un itinéraire bis. Les parcours et ateliers seront connus la veille afin de préparer l'équipe au mieux.

ACTIVITÉS PROPOSÉES (sous réserve)

- Bike and Run
- Course d'Orientation
- Duathlon
- Kayak
- Tir à l'arc
- Trail
- VTT (déplacements + divers ateliers)
- VTT'O
- ...

FORMAT DE COMPÉTITION

Format de compétition **avec possibilité de participer à un championnat de France**

- En collège : équipe à parité, composée d'élèves de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} et 3^{ème}
- En lycée : équipe mixte composée de 2^{nde} et 1^{ère}

NE SERONT PAS ACCEPTER LES EQUIPES N'ETANT PAS REGLEMENTAIRES NE PAS SE PRESENTER AUX VERIFICATIONS SI EQUIPES INCOMPLETES OU NON REGLEMENTAIRES.

CHAQUE ÉQUIPE VIENT AVEC

- Ses tentes
- Sa « batterie » de cuisine (réchaud, casseroles, bols et couverts)
- **Ses repas du lundi soir pour les collèges**
- 2 sacs poubelles de 30 litres + 1 sac poubelle jaune (recyclage)

REMARQUES

1/ Repas

les repas du mardi matin – midi et soir ainsi que les repas du mercredi matin et midi sont fournis par l'organisation.

2/ Stationnements

Les véhicules ne pourront pas stationner sur le camping. Par conséquent, l'accompagnateur devra prendre ses dispositions pour dormir à proximité immédiate de ses élèves (surveillance et responsabilité).

INSCRIPTION

Après du service régional UNSS en remplissant **le bulletin d'inscription ci-après.**

AVANT LE 04 avril 2022 IMPÉRATIVEMENT

Inscription accompagnée d'un chèque de 110,00 € pour chaque équipe,

En aucun cas le jeune officiel ne peut remplacer un participant.

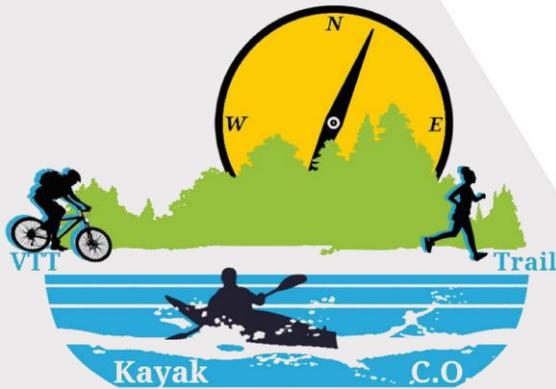
Les équipes engagées non retenues seront remboursées.

Les équipes engagées déclarant forfait après le 16 avril 2022 ne seront pas remboursées.

Seules les équipes retenues recevront le règlement précis du Raid à partir du 7 avril 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service régional de l'UNSS au 02 50 10 14 92.

RAID APPN
Du 9 au 11 mai 2022



RAID 2022

INSCRIPTIONS

Établissement N° AS.....

Professeur responsable 1

Professeur responsable 2.....

Professeur responsable 3.....

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES à visée qualificative au championnat de France*		
1 équipe	2 équipes	3 équipes

* Entourez votre choix

Nombre de JO prévu(s) : _____

Rappel : 1 jeune officiel par équipe

Finalisation de l'inscription de votre/vos équipe(s) sur le portail de l'UNSS dès le 7 avril 2022 jusqu'au 5 mai 2022 à 14h00.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Banque.....

Chèque n°

Chèque n°

Chèque n°

A RENVoyer avant le **04 avril 2022** au
Service Régional de l'UNSS
RECTORAT - B.P. 46184
14061 CAEN CÉDEX
Téléphone : 02 50 10 14 92